

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Règlement de Consultation 2024_SGC/SIL _ RC toiture palais pref

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage :

Le Secrétariat Général Commun de Martinique

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

le Préfet de Martinique

Marché :

Marché public sur procédure adaptée en application des dispositions du Code de la commande publique entré en vigueur la 1er avril 2019

Objet du marché :

Travaux de réfection de la toiture du Bâtiment A « Le Palais » de la Préfecture

Remise des offres :

Date limite de réception : le 20 janvier 2025

Heure limite de réception : 12h00 (heure de Martinique)

TABLE DES MATIÈRES

I / OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
II / MODALITÉ DE LA CONSULTATION.....	3
A - PROCÉDURE DE PASSATION.....	3
B - ACCÈS A LA CONSULTATION.....	3
III / PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	4
A - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES.....	4
B - PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
IV / EXAMEN DES OFFRES.....	5
A – CRITÈRES D’ATTRIBUTION DES OFFRES.....	5
B - NÉGOCIATION.....	6

I / OBJET DE LA CONSULTATION

Les stipulations du présent document concernent des travaux de réfection de la toiture du bâtiment A « Le Palais » de la préfecture de Martinique à Fort de France.

Les travaux seront réalisés en site occupé dans un bâtiment à usage de bureaux. La description des travaux et leurs spécificités techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Le présent marché ne comporte pas de tranches et de lots.

II / MODALITÉ DE LA CONSULTATION

A - PROCÉDURE DE PASSATION

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée au regard des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique (CCP).

Il est conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises. Les entreprises souhaitant se présenter groupées pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire (art. R2142-19 à 27 du CCP). En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Les variantes ne sont pas autorisées.

B - ACCÈS A LA CONSULTATION

- Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr).

- Pour cette consultation, seuls sont autorisés les dépôts électroniques sur le site de la plateforme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucun envoi par télécopie ou courriel ne sera accepté.

- Date limite de réception des plis

Les offres peuvent être remises jusqu'au : **Lundi 20 janvier 2025** à 12h00 (heure de Martinique).

Les candidats sont seuls responsables du respect de la date de dépôt.

Les offres qui parviendraient après la date et l'heure limite ne seront pas acceptées.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

● Visite des **lieux** : **obligatoire** (attestation de visite à transmettre lors de la remise des plis).

Elle sera possible :

le vendredi 27 décembre 2024 de **8h30 à 9h30** et

le Lundi 06 janvier 2025 de **8h30 à 9h30**.

Préfecture de F de F , la toiture du Palais

Responsable : Mr Ulrick LESDEMA

Téléphone : 06 96 **44 23 54** / mail : ulrick.lesdema@martinique.gouv.fr

III / PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Cas Général :

Le candidat atteste sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner énumérés aux articles L2141-1 et suivants du CCP.

En cas d'interdiction de soumissionner de plein droit, le soumissionnaire est automatiquement exclu de la procédure.

Lorsqu'un candidat se trouve en situation d'interdiction de soumissionner en cours de procédure, il en informe sans délai l'acheteur.

Éléments de capacité économique, financière, technique et professionnelle

Les candidats doivent justifier des éléments de capacités suivants :

1) **Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires** concernant les fournitures et services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

2) **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat** pour chacune des trois dernières années ;

3) **Présentation d'une liste des principales prestations**, en lien avec l'objet de la présente consultation effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date, le client ainsi que les coordonnées d'un contact. Le candidat pourra présenter tout autre élément permettant de démontrer cette capacité ;

4) **Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants** (QUALIFELEC, QUALIBAT, etc.). Il est accepté tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres de l'Union européenne.

5) **L'attestation d'assurance responsabilité civile.**

Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME)

Cette forme de candidature est fortement préconisée.

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME). Celui-ci est directement disponible sur la PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Le DUME devra être complété et signé par une personne habilitée à engager la société.

Si le groupement présente sa candidature sous la forme de DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct. De même, si le candidat s'appuie sur un ou des sous-traitants pour faire acte de candidature, il fournit pour chacun de ces sous-traitants un formulaire DUME distinct signé par le sous-traitant.

Candidature Hors DUME :

En cas de candidature hors DUME, les candidats sont invités à présenter leur candidature sous la forme suivante :

- lettre de candidature ou formulaire [DC1](#) ou équivalent, dûment renseigné et daté. Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, le formulaire DC1 doit être complété pour chaque membre du groupement ;

- déclaration du candidat ou formulaire [DC2](#) ou équivalent, dûment renseigné et daté.

Le candidat doit transmettre obligatoirement les éléments de capacité suivants :

Le chiffre d'affaires et les effectifs moyens annuels.

La capacité à produire des prestations similaires : liste des principales prestations, en lien avec l'objet de la présente consultation, effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date, le client ainsi que les coordonnées d'un contact. Le candidat pourra présenter tout autre élément démontrant cette capacité.

Le cas échéant, les certificats de qualifications professionnelles de l'entreprise. Est accepté tout moyen de preuve équivalent.

L'attestation d'assurance responsabilité civile à jour.

B - PRÉSENTATION DES OFFRES

Lors du dépôt de son offre, le candidat doit transmettre obligatoirement :

1- L'acte d'engagement et ses annexes (pièces de prix) complétés.

La signature n'est pas obligatoire pour le dépôt du dossier, mais l'est pour la notification du marché (format électronique accepté).

2- Le cas échéant, le pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

Si le signataire diffère du président, du directeur ou du gérant de l'entreprise/agence.

3- Le mémoire technique et ses annexes, conformément au cadre de réponse technique.

4- Le cas échéant, la demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement (formulaire DC4). Le candidat y indique la part qu'il a l'intention de sous-traiter (la sous-traitance totale est interdite).

IV / EXAMEN DES OFFRES

A – CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

Sont éliminées de la présente consultation sans être étudiées, les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées comme définies au CCAG.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut aboutir ni à une négociation ni à une modification de l'offre.

L'offre la plus avantageuse est recherchée en fonction des critères suivants :

Critères	Note maximale	Pondération
PRIX	100	50%
VALEUR TECHNIQUE	100	45%
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	100	5%

• Notation du critère prix :

Le critère prix est noté sur 100 points sur la base des éléments suivants :

- note sur 100 appréciée sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;

La note relative au sous-critère de prix est obtenue par application de la formule suivante (arrondie arithmétiquement) : Note obtenue = Note maximale x (M/C)

Avec :

- M représente le prix en €HT de la meilleure offre ;
- C représente le prix en €HT de l'offre du candidat étudiée.

• Notation de la valeur technique :

La valeur technique de l'offre est notée sur 100 points sur la base du cadre de réponse technique (CRT), (annexe au présent règlement), renseigné dans lequel le candidat sera jugé à partir des sous-critères suivants :

La valeur technique de l'offre est notée sur 100 points sur la base des sous-critères suivants :

1. Moyens humains et organisation dédiés, notés sur 60 points ;
2. Méthodologie, notée sur 40 points.

- **Notation de la performance environnementale**

La prise en compte des objectifs de performance environnementale est notée sur 100 points à partir des sous-critères suivants :

1. Taux de véhicules homologués Euro 6 affectés au marché, notée sur 25 points ;
2. Taux de véhicules affectés au marché dont le taux d'émission de CO2 est inférieur à 60g/km, notée sur 25 points ;
3. Schéma d'organisation et de gestion des déchets, notée sur 50 points.

Pour chacun de ces sous-critères, il est demandé aux candidats de répondre exclusivement à l'aide d'un cadre de réponse technique qui sera annexé au présent règlement.

B - NÉGOCIATION

A la suite de l'analyse des offres, l'acheteur peut négocier ou non avec le nombre de candidats de son choix et dans l'ordre du classement issu de la première analyse des offres. Les modalités de la négociation sont précisées dans les lettres de convocation. Les négociations ne peuvent changer l'objet du marché, ni en modifier substantiellement les conditions d'exécution.